

➤ Arrêté du 11 octobre 2011

Fixant la composition du bureau de vote pour les élections des représentants au comité technique de l'Université de Bordeaux

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat modifiée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 août 2011 portant création du comité technique de l'Université de Bordeaux

Vu l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux portant organisation des opérations électorales pour l'élection des représentants au comité technique de l'Université de Bordeaux

Arrête

► Article 1

La composition du bureau de vote unique (166, cours de l'Argonne) en vue du scrutin du 20 octobre 2011 est :

Président : Monsieur Fabrice Blanquie Secrétaire général

Secrétaire assesseur: Madame Valérie Dantin

Assesseurs : Sylvie Bertran

Esther Cuyeu

Jérôme Faure

Marie-Ange Le Mestre

Benjamin Roche-Blandin

► Article 2

Le Secrétaire général de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 11 octobre 2011
Le Président de l'Université de Bordeaux
Manuel TUNON de LARA

